

Ouest Provence, avril 2013

Métropole

Le vent tourne

Les 108 maires (sur 119) des Bouches-du-Rhône, opposés à la dilution des intercommunalités existantes dans une métropole marseillaise, ne désarment pas (1). Leur mobilisation et leur projet alternatif ont trouvé une écoute attentive auprès du président du Sénat et auprès du président de la commission des lois de la haute assemblée.



Le 14 février, l'Union des maires a rassemblé 1000 personnes pour sa première conférence territoriale.

Le président socialiste du Sénat, Jean-Pierre Bel a annoncé une "concertation" préalable aux travaux du palais du Luxembourg sur le futur projet de loi de décentralisation qui prévoit notamment la création de la métropole Aix-Marseille-Provence. « Cette réflexion pluraliste sera conduite dans les prochaines semaines, avant que ne s'engage le travail de fond sur le projet de loi qui sera déposé en premier lieu au Sénat ».

Cette déclaration intervient après que Jean-Pierre Bel a rencontré une délégation de l'Union des maires et des présidents d'intercommunalités des Bouches-du-Rhône. L'opposition des élus du département à la création d'une métropole qui signifierait la disparition des intercommunalités et la réduction comme une peau de chagrin des compétences des communes, a également reçu une écoute attentive de Jean-Pierre Suesse.

Le président de la commission des lois du Sénat qui examinera le projet

du gouvernement après sa présentation en conseil des ministres le 10 avril, a déclaré : « Le texte doit être profondément revu, la question qui se pose est de savoir quelle organisation territoriale devons-nous promouvoir pour la France du XXI^e siècle. Pour cela il faut beaucoup d'audace et de modernité, de compréhension des problèmes de tous les territoires et d'écoute ».

Ici, comme à Paris

Comme l'y avait invité le Président Hollande dans son discours du 12 mars à Dijon, le Sénat est tout disposé à amender sérieusement le texte défendu par Marylise Lebranchu, la ministre de la réforme de l'Etat. Ces annonces ne font que renforcer la légitimité et la pertinence du projet d'établissement public porté par les 108 maires des Bouches-du-Rhône.

Pour le député PS du département, Jean-David Cusi, « ce qui fait bouger les lignes c'est notre volonté unanime

de proposer une alternative, la création d'un établissement public comme nous la préconisons, et déjà dans le projet de loi, il s'agit de la métropole parissienne, nous plaiderons donc pour que ce qui est fait à Paris, soit fait ici ». Réunie le 23 mars à Marseille, l'Union des maires a estimé par la voix de son porte-parole, Georges Cristiani que « Madame Lebranchu veut passer en force à Marseille, alors qu'à Paris, la métropole se traduit par la création d'un établissement public et le maintien des intercommunalités. Nous n'acceptons pas que Marseille soit une loi d'exception, nous voulons être traités comme Paris et l'Île-de-France ».

Pour l'Union des maires, la métropole parissienne est inspirée du projet d'établissement public qu'elle défend depuis des mois. Et il est grand temps selon elle, « de sensibiliser les habitants des Bouches-du-Rhône aux impacts négatifs que la gigantesque métropole marseillaise aurait directement sur le budget des communes et des familles ».

« Cela signifie que nous ne participerons pas à la mission de préfiguration de la métropole marseillaise organisée par madame Lebranchu. Nous ferons nos propres évaluations et nous proposerons aux services de l'Etat une discussion préalable de notre projet alternatif. Nous allons en effet nous doter des moyens d'expertises nécessaires pour procéder à toutes les simulations du plan financier, juridique et institutionnel, afin de formuler une alternative crédible en faveur d'une coopération métropolitaine volontaire », a expliqué Georges Cristiani.

Le texte défendu par Marylise Lebranchu, prévoit que la métropole « se substituera » à six intercommunalités existantes (communauté urbaine Marseille-Provence Métropole, communautés d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence, de Salon-Étang de Berre-Durance, du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, du Pays de Martigues et syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence). Un ensemble de 1,6 million d'habitants